

République Française

Département de la Loire

Ville de CRAINTILLEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le 20 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 11
Procurations : 3
Votants : 14

Présents :

Délibération n° 14

Présents : Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUIRE, Anne-Laure SEUX

Absents excusés : Arnaud VASSAL, Christiane ROCHEDIX, Odile MASSON

Absents non excusés : /

OBJET :

Secrétaire de séance : Odile MASSON

FRANCAS

Pouvoirs :

Mandants

Mandataires

Christiane ROCHEDIX

Frédéric CHAUX

Convention

Odile MASSON

Hubert REBOURG

**d'accompagnement
2025**

Arnaud VASSAL

Catherine BERTHERAT

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 14 mars 2025, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Publié sur le site internet le 28 mars 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200750-20250320-2025-14b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025

La commune souhaite poursuivre le partenariat avec l'association « Les FRANCAS », dont l'objectif est d'accompagner les actions menées dans le cadre du centre de loisirs et de l'accueil périscolaire.

Comme chaque année, le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention définissant les moyens humains, financiers et matériels de ce partenariat.

Le coût de l'accompagnement est de 600.00 € pour l'année.

Le coût de l'adhésion est de 230.00 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité,

- ***d'approuver la convention avec l'association « Les FRANCAS »***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire à la signer***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS